



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

enseignants

Question écrite n° 103788

Texte de la question

Mme Sandrine Doucet appelle l'attention de Mme la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la pertinence du maintien de la condition d'emploi principal dans le recrutement des chargés d'enseignement vacataires et des maîtres de conférences associés de plus de 50 ans. La justification d'un emploi principal reste en effet l'une des conditions nécessaires au recrutement de ces professionnels. La suppression d'une telle exigence permettrait de faciliter le recrutement des universitaires de plus de 50 ans, lesquels sont fortement touchés par le chômage. Cela bénéficierait à la fois aux universités, aux enseignants mais également aux étudiants. La transmission d'un savoir et d'une expérience des aînés aux jeunes étant l'un des souhaits de ce Gouvernement, une telle mesure irait dans ce sens. Elle souhaite savoir ainsi si la suppression de l'exigence d'emploi principal est envisagée par le Gouvernement.

Données clés

Auteur : [Mme Sandrine Doucet](#)

Circonscription : Gironde (1^{re} circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 103788

Rubrique : Enseignement supérieur : personnel

Ministère interrogé : Éducation nationale, enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [11 avril 2017](#), page 2840

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)